



1^{ère} COURSE de COTE Régionale des 3 CHATEAUX - PEA ASA CHAMBLEY 31 MAI et 1^{er} JUIN 2025

Règlement Particulier

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASA CHAMBLEY Organise : Les 31 Mai et 1^{er} Juin 2025 avec le concours d'Auto Sport Moyeuvre
Sous le patronage du Crédit Mutuel.

Une compétition automobile régionale en PEA dénommée :

1^{ère} Course de Côte Régionale des 3 Châteaux - PEA

Cette compétition compte pour : La Coupe de France des Courses de Côtes

Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand 'Est sous le N° 21 date du 18 / 03 /2025

Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation sous le N° 236 date du 18 / 03 /2025

Organisateur Administratif Nom : ASA CHAMBLEY- Présidente SERRANO Tabata
14 rue de Waldweistroff
57320 COLMEN

Organisateur technique Nom : Auto-Sport-Moyeuvre-57
Adresse : 24 Cité des Castors - 57250 MOYEUVRE GRANDE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à
l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. COTTET Patrice	Licence n° 8012
Commissaires Sportifs	M. HORALA Gilbert	Licence n° 12674
	M. HARTZ Norbert (Lux)	Licence n° CO18, ACL
Directeur de Course	M. MISTRI Serge	Licence n° 5945
Directeur de Course Adjoint	M. CAMUS Jean-Louis	Licence n° 62561
	M. BAUDUIN Mathieu	Licence n° 212904
Commissaires Techniques	M. PROTOIS Gérard	Licence n° 1906
	M. TENA Emile	Licence n° 124058
Chargé de la mise en place des moyens	M. RAMA Fabrice	Licence n° 35052
Chargés des relations avec les Concurrents	Mme LEONATE Michel	Licence n° 12844
Chargé des Commissaires de route	Mme SERRANO Tabata	Licence n° 347732

Chronométrateurs Mme HOFFMANN Evelyne Licence n° 252900
M. CASTEL Denis Licence n° 234077
Classement M. MADER Franck Licence n° 187564
Médecin M. FURGONI Humbert

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le : 27/05/25 à 24h00.
Publication de la liste des engagés le : 28/05/25 à 24h00
Vérifications administratives le : 31/05/25 de 16h00 à 19h45.
Vérifications techniques le : 31/05/25 de 16h15 à 20h00

Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part aux essais le : 01/06/25 à 08h50.
Briefing des Commissaires le : 01/06/25 à 08h00, sur la ligne de départ.
Essai non chronométré le : 01/06/25 à 09h00.
Essais chronométrés le : 01/06/25 à 10h30.
Un Briefing Pilotes écrit sera remis contre émargement lors du contrôle administratif.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : 01/06/25 à 12h00.

Epreuve de Coupe de France de la Montagne :
Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course :

1^{ère} montée le 01/06/25 à partir de 13h30.
2^{ème} montée le 01/06/25 à partir de 14h30.
3^{ème} montée le 01/06/25 à partir de 15h30.
4^{ème} montée le 01/06/25 à partir de 16h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le : 01/06/25 à 18h15.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

Le : 01/06/25 à 18h15., Garage HIRT - Joeuf.

La première réunion du Collège Commissaires Sportifs le 31/05 à 19h30 .

Le Collège des Commissaires Sportifs est présent dès le début des vérifications au Garage HIRT Agent Renault, rue de Franchepré Joeuf .

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège des C.S.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 31/05/25: de 16h00 à 19h45. Parking ancien Leader Price
Vérifications techniques le 31/05/25 : de 16h15 à 20h00, Parking ancien Leader Price
Adresse : Les vérifications nécessitant un démontage seront fait au Garage HIRT Agent Renault, rue Franchepré Joeuf

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi qu'une autorisation de leur ASN pour les Concurrents étrangers.

L' autorisation du propriétaire dans le cas de prêt , location, et/ou Double-Monte nominative au conducteur de la voiture pour cette compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après la fermeture de contrôle soit le : 31/05/25 à 20h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le : 31/05/2025 à 20h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Chaque Concurrent doit disposer une bâche de protection résistante aux hydrocarbures d'au moins 3mx5m , ainsi qu'un extincteur vérifié de moins de 2 ans, en cas d'absence de l'un et/ ou l'autre, l'amende sera de 200 et/ou 400€.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA CHAMBLEY – 14 rue de Waldweistroff - 57320 COLMEN, jusqu'au 27 mai 2025 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 175 € (170 € + 5 € pour le challenge des commissaires) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- 155 € (150 € + 5 € pour le challenge des commissaires) pour les concurrents de l'ASA Chambley
- 345 € (340 € + 5 € pour le challenge des commissaires) pour les concurrents refusant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) Crédit Mutuel

Publicité optionnelle suivant additif du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte des 3 Châteaux à le parcours suivant CD11.

La course se déroulera en 4 montées obligatoire suivant timing de l'épreuve.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : CD41, Rue de Franchepré 100m avant le rond-point direction Moyeuve Grande – Montois la Montagne.....

Arrivée : CD11, Route de Moyeuve 300m avant le début d'agglomération de Montois/Montagne

Pente moyenne : 6,5%

Longueur du parcours : 1750m.....

Modalités de retour au départ : Voitures fermé retour par D54 bis et D137(Montois) D54 A et D41 Joeuf.....

Parc de départ : Rue Franchepré Joeuf.....

Parc d'arrivée : Rue de la sapinière Montois la Montagne pour les voitures ouverte avec retour par le RD11.

6.2P. ROUTE DE COURSE :

RD11.

6.3P. FILE DE DEPART :

Rue Franchepré, 100m avant rond-point Moyeuve Grande

6.4P. SIGNALISATION :

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents est situé sur le parking ancien Leader Price Accessibles à partir de 14h00, le 31/05/25
Les remorques devront être garées à Parking Match

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : Rue Franchepré partie basse

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : Ancien Parking Leader Price.....
- Pendant les essais et la course au parc départ : Avant le départ en prégrille
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivé : Avant le départ en prégrille

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Au départ de 08h00 à 19h00 – Tél : permanence n° 06.33.44.54.84.....

Centre de secours le plus proche : Montois La Montagne ou Joeuf Téléphone n°18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) : Voir Art : 1.2.p

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- Un classement général pour les voitures de Production (série B)
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- Un classement pour les moins de 25ans,
- Un classement féminin si 3 participantes.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 montées. Les classements provisoires seront affichés 30 min après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le : 01/06/25 au Garage HIRT Agent Renault– rue Franchepré (Joeuf) à 18h15.

La répartition des prix se fera de la façon suivante ;

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch Série A	100 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Série B	100 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe De 1 à 5 partants	40 € + 1 coupe	1 coupe			
Classe Plus de 5 partants	50 € + 1 coupe	40 € + 1 coupe	1 coupe		
Féminine Si 3 partants ou + sinon 1 coupe (1 ^{er})	50 € + 1 coupe	1 coupe			

Les prix ne sont pas cumulables.

Trois commissaires seront également récompensés.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leur droit aux prix.

Les coupes ou trophées seront remis lors de la remise des prix, les chèques et le palmarès seront envoyés dans la semaine.

